

PROCES VERBAL DU 22 septembre 2025

Date affichage :

Date convocation : 15 septembre 2025

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures le conseil municipal régulièrement convoqué, en lieu et place habituels, s'est réuni sous la présidence de Dorian COGE, Maire.

Présent(s) et Absent (s):

Dorian COGE	x	Fabien KIBURSE	x	Isabelle PIVERT	x
Steve REYDELLET	x	Patricia DUFOURD	x	Denis VERMEULEN	x
Dominique GARCIA	x	David GUZMAN	x	Lionel LEPLUMEY	
Nicolas MOREAU		Yves DELEUZE	x	Marie-France MUGNIER	x
Martine DUPERRAY	x	Christophe ANDRIEU	x	Nathalie SOURBIEU	x

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Soit : nombre de conseillers : quorum :8 ; présents :13 ; pouvoirs :0 ; votants : 13

1- Désignation secrétaire de séance

Mme Martine DUPERRAY est désignée secrétaire de séance.

2- Adoption PV séance du 07/07/2025

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 07/07/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3- Décision modificative budget principal : Délib n° 2025-60

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'adopter une décision modificative du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour les travaux réalisés par le SDEC ENERGIE comme suit en dépenses d'investissement :

Compte 212-02224 : - 103 668,79 €

Compte 204182-022 : 103 668,79 €

Il informe également le Conseil que 2 subventions reçues comptabilisées en 2024 sont à régulariser, elles ont été imputées sur des comptes amortissables alors que la commune ne pratique pas les amortissements il faut donc ouvrir les crédits correspondants au chapitre 041 en dépenses comme en recettes d'investissement à hauteur de 231 004,00€ comme suit :

Mandat / Type ordre budgétaire / Chapitre 041 / Compte 1335 / Montant 22996€

Titre / Type ordre budgétaire / Chapitre 041 / Compte 1345 / Montant 22996€

Mandat / Type ordre budgétaire / Chapitre 041 / Compte 13362 / Montant 208008€

Titre / Type ordre budgétaire / Chapitre 041 / Compte 13462 / Montant 208008€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** monsieur le Maire à modifier les écritures comptables.

4- Fonds de concours Intercom : Délib n° 2025-61

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

VU l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° CC-DEL-2025-00 de la Communauté de communes TERRE D'AUGE portant règlement d'attribution des fonds de concours

Considérant que la Commune de Blangy-le-Château souhaite réaliser les travaux suivants : Rénovation des parkings aux abords de l'école Intercommunale Terre d'Auge et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds d'aide à la Communauté de Communes TERRE D'AUGE.

Considérant que la Commune, maître d'ouvrage de l'opération, doit assurer une participation minimale de 20% au coût de l'opération.

Considérant que le montant du fonds d'aide demandé n'excède pas la part du financement assurée par la commune, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant HT en €	Taux (en %)
Europe€%
Etat	41 930,00 €	18,64%
Région€%
Département	40 000,00 €	17,78%
TERRE D'AUGE	7 900,00 €	3.51%
Commune	135 156,00 €	60.07%
Total	224 986,00 €	100,00%

Considérant que ce fonds d'aide est un mode de coopération financière et de solidarité territoriale entre l'EPCI et ses communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à demander un fonds d'aide d'un montant de 7 900,00 € à la Communauté de communes TERRE D'AUGE
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire signer à tous documents s'y rapportant et notamment la convention précisant les modalités de versement du fonds d'aide ainsi que ses annexes
- **D'INSCRIRE** cette recette au budget primitif, en section d'investissement
- **DE SOLLICITER** l'étude de ce projet au titre l'enveloppe complémentaire du fonds d'aide

5- Subvention Festival du Solo : Délib n° 2025-62

L'association Festival du Solo a organisé, en date du 5-6 juillet 2025 comme chaque année une manifestation visant à promouvoir la culture locale, animer la vie communale, etc...

Malgré la mobilisation des bénévoles et les efforts d'organisation, la manifestation n'a pas rencontré le succès escompté, notamment en raison des conditions météorologiques défavorables, faible affluence, et une communication non relayée par la presse entraînant un déficit financier pour l'association.

L'association a sollicité la commune afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle pour couvrir une partie de ce déficit, estimé à 2 128.34€

Considérant l'intérêt général de la manifestation et sa contribution à la vie locale, l'implication constante de l'association dans l'animation du territoire, la situation financière exceptionnelle et indépendante de la volonté des organisateurs,

Le Conseil Municipal confirmant son soutien à l'association, décide d'accorder une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 1000,00 € sous réserve que l'association fournisse ses comptes afin de justifier ce déficit exceptionnel. Après un échange de vues, il lui sera demandé également de présenter au Conseil Municipal sa future programmation.

DECIDE d'accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1000,00 € à l'association Festival du Solo afin de soutenir les frais engagés pour l'organisation de la manifestation.

6- Attribution des 2 derniers lots du marché public rénovation de la salle multi-activités : Délib n° 2025-63

M. le Maire expose que :

Dans le cadre de l'opération de la rénovation de la salle multi-activités de la commune, une consultation a été relancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique pour les lots infructueux 7 et 14.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 30 juillet 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 10 septembre 2025 à 12h00.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

Quatre plis ont été déposés dans les délais, représentant 4 offres.

Lors de sa réunion Commission d'appel d'offres du 22 septembre 2025 et au vu du rapport d'analyse des offres, propose d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour chacun des lots.

Le Conseil municipal à l'unanimité **décide** t'attribuer le lot 7 à l'Entreprise SASU ARNAUD et le lot 14 à l'entreprises BATITEC CONCEPT, et **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés pour le compte de la commune.

Le montant H.T. de l'ensemble des travaux s'élève ainsi à 1 053 509.97€

Tableau récapitulatif

LOTS	ESTIMATION de TRAVAUX	Entreprises mieux-disantes	MONTANT en € H.T
Lot n°1 – Démolition – Désamiantage	26 692.00	SARL HAUTE NORMANDIE PUBLICS	29 064.78
Lot n°2 – Terrassement	15 528.40	TERRE ET SOL SARL	13 704.20
Lot n°3 – Gros-Oeuvre	98 799.00	SARL RONCO CONSTRUCTION	142 054.23
Lot n°4 – Charpente Bois	71 556.10	EURL LES CHARPENTIERES DU PAYS	60 210.33
Lot n°5 – Echafaudage	24 090.00	SAS FRANCOIS ECHAFAUDAGES	21 955.62
Lot n°6 – Couverture – Bardage	108 448.10	SAS ENC-CGB	125 813.21
Lot n°7 – Menuiseries Extérieures	87 990.00	SASU ARNAUD	108 450.00
Lot n°8 – Plâtrerie – Isolation - Faux-Plafond	140 546.73	GALLI MENUISERIE	156 638.91
Lot n°9 – Menuiseries Intérieures	48 811.90	GALLU MENUISERIE	68 902.39
Lot n°10 – Carrelage	29 053.30	SAS ETS TRAGIN & ASSOCIES	30 645.90
Lot n°11 – Electricité – BET BADER	134 000.00	SCF NORMANDIE	87 428.98
Lot n°12 – CVC – Plomberie – BET B14	167 600.00	SCF NORMANDIE	152 715.22
Lot n°13 – Peinture – Revêtements de sols souples – Ponçage, vitrification – Nettoyage	60 602.00	GILSON SAS	45 726.70
Lot n°14 – Flocage	16 435.00	BATITEC CONCEPT	10 199.50
MONTANT H.T.	1 030 152.53		1 053 509.97
T.V.A. 20%	206 030.51		210 701.99
TOTAL T.T.C.	1 236 183.04		1 264 211.96

7- Logement communal : Délib n° 2025-64

Monsieur le Maire rappelle que Madame Natacha JOUËT est locataire du logement communal situé 15 Chemin du Calvaire depuis le 1^{er} mars 2023, qu'elle a subi des dégradations significatives (taches d'humidité, odeurs, etc.) en raison d'infiltrations d'eau liées aux fortes pluies et que ces infiltrations sont directement imputables au défaut d'étanchéité de la toiture, dont les travaux de réparation programmés n'ont pu être réalisés dans les délais initialement prévus ;

Monsieur le Maire propose d'accorder à titre exceptionnel **un mois de loyer gratuit**, correspondant au mois d'octobre au locataire précité, en compensation des désagréments causés par les infiltrations d'eau et le retard dans la réalisation des travaux de toiture.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** monsieur le Maire à accorder à titre exceptionnel **un mois de loyer gratuit** à Madame Natacha JOUËT

8- Effacement de réseau SDEC RD98- Route de Norolles et Chemin de la Grande Pièce : Délib n° 2025-65

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **220 908 € TTC**.

Le taux moyen d'aide sur les réseaux est de **73.18 %**.

La participation communale s'élève donc à **57 845.40 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation par un fonds de concours (section d'investissement) *Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.*
Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en investissement.

s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 173.75 €,

autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

9- Tarif de l'eau assainissement : Délib 2025-66

Monsieur le Maire propose que la part communale de l'abonnement soit maintenue au même tarif que l'année précédente et la consommation du prix soit augmentée au 01/01/2026.

- **Part fixe (abonnement annuel) : 30,00 €**
- **Part variable (consommation) : 1,70 € TTC/m³**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire et valide les tarifs proposés.

10- Instauration d'un droit de préemption sur les commerces de la commune : Délib 2025-67

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce et de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 12 voix pour 1 voix contre (Marie-France MUGNIER)

- **Se prononce** favorablement sur le projet d'instaurer un droit de préemption sur les commerces, les fonds de commerce, les fonds artisanaux et des activités économiques.
- **Délimite** le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au périmètre de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à soumettre ce projet à la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat dont la commune dépend.

11- Changement d'adresse : Délib 2025-68

Dans le cadre de la mise en conformité de l'adressage communal et afin de faciliter l'intervention des services de secours, de livraison, ainsi que l'identification des habitations et entreprises, la commune procède à une mise à jour et une normalisation des adresses.

Il est donc proposé d'établir les adresses suivantes :

- 275 Chemin des Longchamps
- 14 Rue de l'Église
- 3 Bis Chemin des Fontaines
- 3 Bis Place de Verdun
- 7 Grande Rue
- 2 Route de Norolles
- 2 Bis Route du Mesnil
- 2 Bis Chemin des Fontaines
- 15 Bis Chemin de Bourgerue
- 2 Bis Chemin du Pont Vert
- 98 Impasse de la Choppe
- 4 Bis Route de Norolles
- 15 Route du Mesnil
- 1 Bis Rue de l'Église
- 25 Bis Route de Bonneville
- 11 route de Cormeilles

- Cette modification est nécessaire pour assurer la cohérence du plan d'adressage, garantir une numérotation logique et éviter toute confusion dans l'identification des lieux.

Les propriétaires concernés seront informés par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification d'adresse telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à notifier cette modification aux administrés concernés ;
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'actualisation des fichiers et à la diffusion de la nouvelle adresse aux administrations et services concernés.

12- Proposition d'acquisition de terrain : Délib 2025-69

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, **Considérant** l'intérêt public que représente l'acquisition de la pointe de terrain au croisement de la Route de Bonneville et la Route de Cormeilles pour une meilleure visibilité et sécurité de ce carrefour accidentogène, appartenant à Madame Julie Marais, d'une superficie totale de 747 m².

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide l'acquisition à l'amiable d'une partie de la parcelle cadastrée C 05 d'une superficie d'environ 150 m², située 1 Route de Cormeilles appartenant à Madame Julie MARAIS au prix d'un euro symbolique. Les frais afférents à l'acquisition (notaire, géomètre, frais d'enregistrement, etc.) seront à la charge de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition. Cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'intérêt public, en vue de faciliter et sécuriser la circulation dans le secteur concerné.

Informations :

- Enquête publique : zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'ouverture de l'enquête publique concernant le **zonage d'assainissement**.

Cette enquête, conduite conformément aux dispositions du Code de l'environnement, a pour objet de permettre au public de prendre connaissance du projet de zonage d'assainissement et de formuler ses observations.

Elle se déroulera **du 13 octobre 2025 au 14 novembre inclus** en mairie. Le dossier sera consultable aux heures habituelles d'ouverture et un registre sera mis à disposition du public pour recueillir ses remarques. Un commissaire enquêteur a été désigné pour assurer 3 permanences le lundi 13 octobre de 15h00 à 17h00, le samedi 8 novembre de 10h00 à 12h00 et le vendredi 14 novembre de 15h00 à 17h00, ainsi que le bon déroulement de la procédure.

- Logement des écoles

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours concernant la **création d'un local des Association**

Ce local, bien que techniquement aménageable, présente certaines **contraintes notables** :

- Il est **semi-enterré**, ce qui limite l'apport de lumière naturelle ;
- Les **fenêtres sont en hauteur**, rendant les pièces peu éclairées ;
- Le local est sujet à une **humidité persistante**, notamment en période hivernale.

- CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 23 octobre 2025, elle sera animée par la présidente de la délégation du Calvados du CNAS (Comité National d'Action Sociale), à destination des agents de la commune. Cette rencontre a pour objectif de présenter les missions et avantages du CNAS en vue d'une éventuelle adhésion de la commune à compter du **1er janvier 2026**.

- Personnel service technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Damien HESLOUIS agent titulaire de la collectivité a formulé une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles, qu'il a accepté cette mise en disponibilité pour une durée de **18 mois, à compter du 1er novembre 2025**.

En raison de l'absence prolongée de cet agent, **une réorganisation des tâches au sein du service technique sera nécessaire afin d'assurer la continuité du service public**. Plusieurs pistes sont envisagées comme le recours éventuel à un renfort ponctuel saisonnier, et, si besoin, le recours à des entreprises extérieures pour assurer certaines missions spécifiques.

Madame Martine DUPERRAY fait un rappel de toutes les manifestations à venir et des projets en cours ainsi qu'un constat de celles qui se sont déroulées dernièrement et de diverses informations.

- Appel à idées « **la classe, mon école** » L'école des 7 collines a été retenue pour participer à l'appel à idée organisé par le CAUE, la première rencontre aura lieu le 1^{er} octobre 2025
- **La Route des Lavoirs** : L'inventaire participatif des lavoirs : le 10 septembre 2025 a eu lieu la restitution officielle par Marie BOURGAULT. Le 27 septembre une table ronde aura lieu à Beaumont-en-Auge sur le

thème « préserver et valoriser nos lavoirs » notamment pour présenter les modalités de restauration et financement du Lavoir de Blangy

- **Le repas des anciens** aura lieu le 9 novembre 2025, tous le Conseil Municipal est invité.
- Le dossier « **label apicité** » afin de renouveler l'agrément un nouveau dossier sera envoyé avant le 3 octobre 2025
- **Presbytère** : Une étude est en cours concernant le projet d'installer au presbytère un musée des Écrivaines et Écrivains normands. Un **Comité Scientifique sera constitué** pour monter le projet avec l'association porteur du projet.
- **La fête du Cheval** : la commune et l'association des Commerçants organisent pour sa 1^{ère} édition une fête du Cheval le 12 octobre.
- La réunion d'information organisée par le Groupe d'action Locale du Pays d'Auge (**Fonds Leader**) a eu lieu le 8 septembre 2025 en présence d'une trentaine de participants. Les documents présentés lors de cette réunion seront envoyés aux différents participants.
- **Les Mystères de Blangy** organisés en partenariat avec l'Office du Tourisme Terre d'Auge a remporté un franc succès, ce qui a permis à de nombreuses personnes de découvrir le village.
- Environ 400 personnes ont pu visionner le film « **un petit truc en plus** » lors de la séance du cinéma en plein air, financée par le Département et la commune dans le cadre de la journée ciné « Patrimoine ».
- Dans le cadre de la **journée des jardins** plus de 150 personnes on put visiter les jardins de Blangy-le-Château durant le week-end.
- Pour les journées **les enfants du Patrimoine** nous avons accueillis 2 classes de l'école de Vimoutiers qui ont pu bénéficier d'une visite guidée des vestiges du château et du village.
- Dans le cadre des **journées européennes du Patrimoine** plus de 200 personnes ont été accueillies à Blangy.
- Une centaine de personnes ont participés au **concert du groupe OSMOND** dans l'Église de Blangy organisé par l'APEPA et la commune.
- **Un concours de miel** organisé par la mairie a eu lieu lors du Comice Agricole.
- Étude de colorimétrie, la **DRAC** a accordé une subvention de 5 040,00€

Madame DUPERRAY informe le Conseil de la demande de François LEMÉE concernant le Chemin des Fontaines inondé par un ruissellement d'eau. Il souhaite une intervention rapide de la part de la commune.

Madame Marie-France MUGNIER a soulevé la question de la répartition des événements organisés par la commune tout au long de l'année qui sont concentrées sur une même période. Monsieur le Maire précise que les manifestations sont organisées sur la période du début du printemps jusqu'à l'automne.

Par ailleurs, elle a évoqué l'idée de créer un Fablab dans le but de favoriser un espace de rencontre et d'échange entre adolescents et adultes autour de différents projets, permettant de valoriser les compétences de chacun.

Madame Marie France MUGNIER a évoqué aussi la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Monsieur Steve REYDELLET a répondu que cette initiative avait été mise en place dès le début du mandat et lors de son renouvellement un seul jeune a répondu présent !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Le Maire,
Dorian COGE

le secrétaire de séance
Martine DUPERRAY